

## **Cahier des charges et règlement du challenge « Au féminin » du CPH**

Le challenge « Au féminin » du CPH est organisé par le Comité Provincial du Hainaut (CPH) via sa cellule féminine.

Celui-ci aura lieu sur 3 dates. Pour cette saison, les dates suivantes ont été retenues :

- Dimanche 08/09/2024,
- Samedi 01/02/2025,
- Samedi 19/04/2025.

Lors de l'élaboration du calendrier saisonnier, le CPH prend contact avec la cellule féminine afin de fixer les lieux et dates où le challenge se déroule.

En cas de problème, le CPH peut lui-même lancer un appel aux candidatures.

### **Cahier des charges :**

- Il sera demandé idéalement un local de **14** tables avec chaises d'arbitrage, marquoirs, et numéros affichés aux tables. Le CPH peut ajouter un créneau horaire en fonction des tables disponibles.
- Le local devra être équipé de douches et de vestiaires.
- Un espace suffisant doit être prévu pour le juge-arbitre. Une personne du club doit assurer le relais entre la table du Juge arbitre et le club.
- Le matériel de sonorisation adéquat avec micro, diffuseurs dans la salle et la cafétéria.
- **Aucune location de salle n'est prise en charge par le budget provincial attribué à cette compétition.**
- La cellule féminine se charge d'établir l'affiche, ainsi que le règlement sportif du tournoi et la désignation du juge-arbitre.
- **La partie académique sera prise en charge par le CPH : il se charge des prix et trophées qui récompensent les différentes lauréates.**
- **Les balles sont fournies par le CPH.**
- **Les inscriptions seront perçues sur place par le représentant du CPH. Le prix en est fixé par lui et comprend la participation au tournoi ainsi que le repas de midi.**
- Le club candidat organisateur se chargera d'un repas simple. Le coût de ce repas est compris dans le prix total d'inscription et entièrement ristourné à l'organisateur (Coût : environ 7 euros maximum si possible).
- Le CPH ou le club organisateur peut, s'il le désire, remettre également un souvenir à chaque participante cela **à sa charge** (sans obligation).
- Le CPH prendra en charge le coût des repas de ses membres et de toute autre personne qu'elle aura choisi d'inviter.

Les éventuelles questions et/ou suggestions seront traitées en collaboration avec le candidat organisateur.